



**CELESTRA
FORMATION & CONSULTING**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

VERSION DU 27/01/2025

SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	01
<u>Article 1 : Objet</u>	02
<u>Article 2 : Type de prestations</u>	03
<u>Article 3 : Modalités des prestations et conditions contractuelles</u>	04
<u>Article 4 : Modalités de paiement</u>	05
<u>Article 5 : Obligations des parties</u>	06
<u>Article 6 : Force majeure</u>	07
<u>Article 7 : Propriété intellectuelle</u>	08
<u>Article 8 : Protection des données personnelles</u>	09
<u>Article 9 : Loi applicable et langue</u>	10

INTRODUCTION

Chez CELESTRA, notre mission est de vous accompagner dans le développement des compétences de vos équipes, en garantissant des solutions adaptées et un soutien constant tout au long de nos prestations.

Nous nous positionnons comme un véritable partenaire dans votre développement. Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir une expérience de formation enrichissante, adaptée à vos objectifs et à vos contraintes, avec une attention particulière à votre satisfaction et à votre réussite.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de formations professionnelles continues **Conditions Générales de Vente** (CGV) dispensées par CELESTRA. Elles s'appliquent à toutes les prestations proposées, y compris en présentiel, à distance (e-learning) ou en blended learning. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce, les présentes CGV constituent la base contractuelle pour toutes négociations commerciales entre les parties. Toute commande ou signature d'une convention emporte l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV, sauf conditions particulières expressément convenues entre les parties.

Le Client reconnaît avoir reçu, avant la signature de la convention ou de la commande, toutes les informations nécessaires pour s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, sauf stipulation contraire convenue par écrit. CELESTRA se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment. Les CGV en vigueur à la date de la commande s'appliquent.

ARTICLE 2 : TYPE DE PRESTATIONS

CELESTRA propose des prestations variées pour répondre aux besoins des entreprises et des salariés, structurées autour des axes suivants :

1. Formations professionnelles - Proposées en plusieurs formats :

- ➔ **Formations « Intra » :** Conçues pour répondre à un besoin spécifique d'une entreprise, ces formations sont adaptées à ses objectifs stratégiques.
- ➔ **Formations « Inter » :** Organisées à partir d'un catalogue prédéfini et regroupant des participants de différentes organisations. Le catalogue complet est accessible sur le site : <https://celestra-formation.fr>
- ➔ **E-learning et blended learning :** Dispensés sur une plateforme sécurisée, ces programmes associent flexibilité et interactivité grâce à des contenus pédagogiques adaptés.

2. Consulting : Assistance personnalisée visant à résoudre des problématiques organisationnelles, stratégiques ou opérationnelles des entreprises. Ces prestations s'appuient sur une expertise approfondie pour proposer des solutions sur mesure.

3. Coaching : Accompagnement individuel ou collectif pour le développement des compétences managériales, personnelles ou stratégiques. Adapté à des objectifs précis, le coaching favorise une mise en application directe dans le contexte professionnel.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DES PRESTATIONS ET CONDITIONS CONTRACTUELLES

3.1 VALIDATION DE LA COMMANDE

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie à CELESTRA, par tout moyen écrit (y compris par email), la convention de formation signée. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV en vigueur ainsi qu'au programme pédagogique joint.

Dans le cas où une convention n'est pas requise, le devis émis par CELESTRA ou un bulletin de pré-inscription accompagné de l'acceptation écrite du Client, constitue également un engagement contractuel.

3.2 CONDITIONS D'ANNULATION, REPORT OU DE MODIFICATION

Règles générales :

Les demandes d'annulation, de report ou de modification du nombre ou des noms des participants doivent être formulées par écrit à CELESTRA.

Le Client peut annuler ou reporter sans frais une formation si la demande initiale intervient au plus tard 16 jours avant la date du début de la formation.

Après ce délai quel qu'en soit le motif, à l'exception d'un cas de force majeure avéré, CELESTRA facturera au Client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- **De 15 à 6 jours avant la formation :** Facturation de 50 % du montant de la commande.
- **Moins de 6 jours avant la formation :** Facturation de 100 % du montant de la commande.
- Toute absence injustifiée ou annulation après le début de la formation entraîne la facturation intégrale des frais.

En cas de force majeure, des justificatifs appropriés devront être présentés pour bénéficier d'une exonération.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 16 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Spécificités par type de formation :

- **Formations inter-entreprises :** CELESTRA se réserve le droit d'ajourner une session si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint ou en cas de force majeure. Dans ces cas, une nouvelle date sera proposée sans indemnité pour le Client.
- **Formations intra-entreprises :** En cas d'annulation pour cause de force majeure, CELESTRA s'engage à proposer une nouvelle prestation dans les meilleurs délais, sans indemnité pour le Client.

3.4 REMPLACEMENTS DE PARTICIPANTS

CELESTRA permet le remplacement d'un participant initialement inscrit sous réserve des conditions suivantes :

- **Conditions de profil :** La personne de remplacement doit présenter un profil et des besoins similaires à ceux du participant initial.
- **Financement OPCO :** En cas de financement par un OPCO, le remplacement doit être signalé avant le 15^e jour précédant la formation pour permettre la mise à jour des documents nécessaires. Si un remplacement tardif (après le 15^e jour) entraîne un refus ou une impossibilité de prise en charge par l'OPCO, les frais correspondants seront facturés directement au Client, conformément aux présentes CGV.

3.4 REMPLACEMENTS DE PARTICIPANTS

CELESTRA permet le remplacement d'un participant initialement inscrit sous réserve des conditions suivantes :

- **Conditions de profil :** La personne de remplacement doit présenter un profil et des besoins similaires à ceux du participant initial.
- **Financement OPCO :** En cas de financement par un OPCO, le remplacement doit être signalé avant le 15^e jour précédant la formation pour permettre la mise à jour des documents nécessaires. Si un remplacement tardif (après le 15^e jour) entraîne un refus ou une impossibilité de prise en charge par l'OPCO, les frais correspondants seront facturés directement au Client, conformément aux présentes CGV.

3.5 DISPOSITIF DISTANCIEL (E-LEARNING OU BLENDED LEARNING)

Dans certaines formations, CELESTRA intègre le format E-learning, permettant l'utilisation de modules en ligne via une plateforme sécurisée.

- Les participants reçoivent des identifiants pour accéder aux modules dans un délai de 2 à 4 semaines suivant l'accusé de réception de leur inscription.
- Dans le cadre des formations Blended, il est indispensable que les participants complètent les modules E-learning avant les sessions présentiels. En cas de difficulté, le Client est encouragé à contacter CELESTRA pour identifier une solution adaptée (reprogrammation, accompagnement spécifique, etc.). Si les modules ne sont pas réalisés, CELESTRA pourra reporter le participant sur une session ultérieure, et les modules non réalisés seront facturés conformément aux présentes CGV.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Nos prestations sont payables comptant à réception de facture et sans escomptes par virement sur le compte RIB indiqué dans la facture.

CELESTRA accepte la subrogation totale ou partielle par un OPCO dans le cas où l'accord de prise en charge aura été communiqué à CELESTRA en amont de la formation. Il appartient au Client de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme et de le mentionner à la commande. CELESTRA peut accompagner le Client dans ses démarches.

4.1. SUBROGATION OPCO

- La subrogation est acceptée uniquement si la prise en charge est validée avant le début de la formation.
- Aucune subrogation ne pourra être demandée après le démarrage de la formation.
- En cas d'annulation, de report ou de remplacement tardif d'un participant, se reporter aux dispositions des articles **3.2** et **3.4**.
- Si l'OPCO refuse ou ne prend en charge qu'une partie des frais, le Client reste redevable du montant restant.

CELESTRA peut accompagner le Client dans la préparation des documents nécessaires pour faciliter l'accord de financement par les organismes financeurs (OPCO). Cet accompagnement inclut la fourniture des pièces justificatives requises et l'assistance dans les démarches administratives préalables

4.2. FACTURATION POST-FORMATION

CELESTRA s'engage à fournir tous les documents nécessaires au remboursement par l'OPCO après la formation.

4.3. PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de non-paiement à l'échéance de la facture, des intérêts de retard seront appliqués à hauteur de trois fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Nous restons disponibles pour accompagner nos Clients et répondre à toute question relative aux modalités de paiement, afin de garantir une collaboration harmonieuse.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1 OBLIGATIONS DE CELESTRA

CELESTRA s'engage à dispenser les prestations (formations, coaching, consulting) dans les délais convenus et conformément aux spécifications de l'offre acceptée par le Client.

CELESTRA met en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs définis, tout en étant soumis à une obligation de moyens et non de résultats.

- CELESTRA garantit l'accès à ses plateformes d'e-learning (LMS) 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant la durée des droits d'utilisation attribués, sauf en cas de panne technique ou de contraintes liées à des spécificités du réseau Internet.
- CELESTRA ne pourra être tenu responsable des éventuels échecs des participants ou des résultats non atteints en coaching ou consulting si ces résultats dépendent de facteurs externes ou propres au Client.

5.2 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'assure que chaque participant ou bénéficiaire des prestations (formations, coaching, consulting) inscrit répond aux prérequis nécessaires et qu'il est en mesure de suivre l'ensemble des sessions programmées. En particulier, le Client s'engage à :

- Payer la prestation dans les conditions et délais prévus aux présentes CGV.
- Garantir la disponibilité des participants ou bénéficiaires pendant toute la durée des prestations, y compris pour les parties réalisées à distance.
- Fournir un environnement de travail adapté aux besoins des prestations en distanciel, comprenant :
 - Un ordinateur individuel avec une connexion Internet stable pour chaque participant.
 - Un environnement isolé et calme pour assurer une concentration optimale.
 - Un téléphone avec haut-parleur ou un casque audio pour les prestations synchrones.
- Veiller à ce que les modules e-learning ou les préparations requises avant les sessions soient réalisés dans les délais impartis, notamment dans le cadre des formations blended. En cas de non-respect de cette obligation, CELESTRA se réserve le droit de reporter l'accès à la session du participant concerné et de facturer la prestation non réalisée.

ARTICLE 6 : FORCE MAJEURE

Ni CELESTRA ni le Client ne pourront être tenus responsables ou considérés comme ayant failli à leurs obligations contractuelles en cas de non-exécution, exécution partielle ou retard dans l'exécution de leurs obligations respectives lorsque cette situation résulte d'un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- Grèves affectant le personnel du Client, de CELESTRA ou de leurs sous-traitants ;
- Catastrophes naturelles, intempéries ;
- Émeutes, guerres, attentats ;
- Pannes des systèmes d'approvisionnement essentiels (télécommunications, énergie, etc.) ;
- Décisions administratives ou réglementaires empêchant l'exécution du contrat (interdiction de circuler, confinement, etc.).

En cas de force majeure :

- La partie concernée devra informer l'autre partie dans les plus brefs délais, en précisant la nature de l'événement et son impact sur l'exécution du contrat.
- Les parties se concerteront pour déterminer les mesures à prendre afin de pallier les effets de cet événement.
- Si l'événement se prolonge, la suspension des obligations pourra entraîner la résiliation du contrat sans frais ni pénalités pour les deux parties.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CELESTRA conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les contenus, méthodes, outils et supports pédagogiques utilisés ou développés dans le cadre de ses prestations.

- **Supports pédagogiques et contenus :** Les supports, quelle que soit leur forme (papier, numérique, oral, etc.), demeurent la propriété exclusive de CELESTRA. Ils ne peuvent être reproduits, partagés ou exploités par le Client sans l'autorisation écrite préalable de CELESTRA.
- **Utilisation limitée :** Les modules e-learning ou les documents remis au Client sont destinés à un usage personnel et non cessible. Ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre strictement prévu par la prestation.
- **Interdiction de reproduction ou cession :** Toute reproduction, publication, transmission ou diffusion des contenus, même partielle, est strictement interdite sans autorisation préalable de CELESTRA. Toute infraction engage la responsabilité du Client sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En contrepartie du paiement des prestations, le Client bénéficie d'un droit d'usage personnel, non exclusif et non transférable des supports ou contenus. CELESTRA peut limiter ou révoquer cet usage en cas de nécessité, avec un préavis raisonnable.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

CELESTRA s'engage à protéger les données personnelles des participants et des Clients, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- **Utilisation des données :** Les données personnelles collectées dans le cadre des prestations sont nécessaires à l'inscription, l'exécution, et le suivi des formations ou services. Ces données sont utilisées exclusivement par CELESTRA et ses sous-traitants éventuels, dans le cadre des prestations fournies.
- **Conservation des données :** Les données sont conservées pendant la durée légale imposée par les règles administratives et financières applicables aux actions de formation.

→ **Droits des participants et Clients :** Conformément à la réglementation, les participants et Clients disposent des droits suivants :

- Accès à leurs données personnelles.
- Rectification ou mise à jour des informations inexactes.
- Limitation ou opposition au traitement des données, dans les limites prévues par la loi.
- Portabilité des données dans un format structuré et lisible.

Ces droits peuvent être exercés :

→ **Par courrier :** CELESTRA, 14 avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

→ **Par mail :** dpo@celestra-formation.fr

Le Client, en tant que responsable de traitement des données de ses salariés, s'engage à informer les participants que leurs données personnelles seront traitées par CELESTRA, aux fins d'exécution et de suivi des prestations.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL en France).

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE ET LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par et soumises au droit français.

→ **Langue des CGV :** Ces CGV sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte en français fait foi en cas de litige.

→ **Juridiction compétente :** Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.



CELESTRA
SAVOIR FAIRE, SAVOIR ÊTRE

Nous restons à votre disposition pour toute question relative à nos CGV ou à nos prestations.

Merci de votre confiance.

Nous contacter

contact@celestra-formation.fr

01.84.74.01.50